

**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO**  
**MAIRIE DE PROPRIANO**  
Séance du 24 novembre 2023

L'an Deux Mille vingt-trois et le vingt-quatre novembre à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 17 novembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

**OBJET** : Approbation du programme d'activités et du budget prévisionnel du Cinéma pour l'année 2024 2025 et 2026.

**PRESENTS** : Paul-Marie BARTOLI, Dominique CARLOTTI, Michel COLONNA, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, François-Joseph SCANAVINO.

**PROCURATIONS** : Audrey CASSETARI-DOMENICHINE à Christine PINNA, Virgile CAVALLI à François-Joseph SCANAVINO, Marie-Jeanne DIGIACOMO-CHIUDINO à Colette ISTRIA, Santa DUVAL à Ange-François LEANDRI, Jacqueline GIANNETTI à Alain FAGGIANI, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Paul-Marie BARTOLI, Elisabeth TABERNER à Jean-Baptiste OLLANDINI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

**ABSENTS** : Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

M. Jean-Baptiste OLLANDINI est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 21 novembre 2023,

Le Maire expose au Conseil Municipal que le Théâtre de Propriano, dans le cadre de sa politique culturelle, a mis en place un programme d'activités cinématographiques qui se décompose comme suit :

**1- Le Ciné-Club**

Cette opération a pour objectifs essentiels la diffusion :

- d'œuvres possédant d'incontestables qualités, mais n'ayant pas obtenu l'audience qu'elle méritait ;
- d'œuvres de Recherche et Découverte, c'est-à-dire ayant un caractère de recherche ou de nouveauté dans le domaine cinématographique ;
- d'œuvres reflétant la vie de pays dont la production cinématographique est assez peu diffusée;
- d'œuvres de reprise présentant un intérêt artistique ou historique, et notamment considérée comme des « classiques de l'écran » ;
- d'œuvres de courte durée, tendant à renouveler l'art cinématographique ;
- des œuvres récentes ayant concilié les exigences de la critique et la faveur du public et pouvant être considérées comme apportant une contribution notable à l'art cinématographique ;
- des œuvres cinématographiques d'amateurs présentant un caractère exceptionnel.

**2- Les opérations « Ecoles et cinéma » et les diffusions spécifiques**

Permettra aux enfants des grandes sections maternelles et du cours moyens accompagnés de leur instituteur de voir trois à six films, choisis pour leur qualité et leur exemplarité dans le patrimoine photographique en collaboration avec le Ministère de l'Education Nationale.

De plus, des séances particulières sur certaines thématiques arrêtées d'un commun accord avec les enseignants continueront de faire l'objet d'une diffusion particulière.

**3- Les opérations en langue Corse**

Opération Cinémascola, avant premières en collaboration avec l'Association Fiura Mossa, la Cinémathèque de Corse, ViaStella, le pôle tournage de la Collectivité de Corse ...

**4- Institution dédiée au cinéma et aux images**

Des cycles thématiques, des événements tels sont toujours l'ambition du théâtre pour les années à venir.

**5- Institution d'apprentissage du cinéma**

L'éducation à l'image en diversifiant l'offre de diffusion pour les scolaires notamment.

**6- Programmation pour les Centres de Loisirs**

Le Cinéma de Propriano proposera aux enfants fréquentant les centres de loisirs de voir les films sur grand écran lors de séances spécialement organisées pour eux.

**Délibération du Conseil Municipal du : 24 novembre 2023 (SUITE)**

**MAIRIE**

**DE PROPRIANO**

Le Maire indique au Conseil Municipal que les budgets prévisionnels d'activités du Cinéma pour 2024 – 2025 et 2026 sont les suivants :

<u>Exercice</u>	<u>Mouvements réels</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
2024	Fonctionnement	111 257 €	111 257 €
2025	Fonctionnement	111 257 €	111 257 €
2026	Fonctionnement	111 257 €	111 257 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- ADOPTE le prévisionnel d'activités du Cinéma pour 2024-2025 et 2026 et le budget afférent.
- AUTORISE le Maire à solliciter auprès de la Collectivité de Corse, la subvention correspondante.
- DIT que les recettes et les dépenses relatives au Cinéma seront prévues au Budget Primitif de la Ville pour les exercices concernés.

La présente délibération est adoptée par 25 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS  
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte, le : 27.11.2023

Publication électronique de l'acte exécutoire le : 28.11.2023

Fait à PROPRIANO, le 24 novembre 2023

Le Maire

  
Paul-Marie BARTOLI

Le Secrétaire de séance

  
Jean-Baptiste OLLANDINI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20231124-2023-087-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2023

